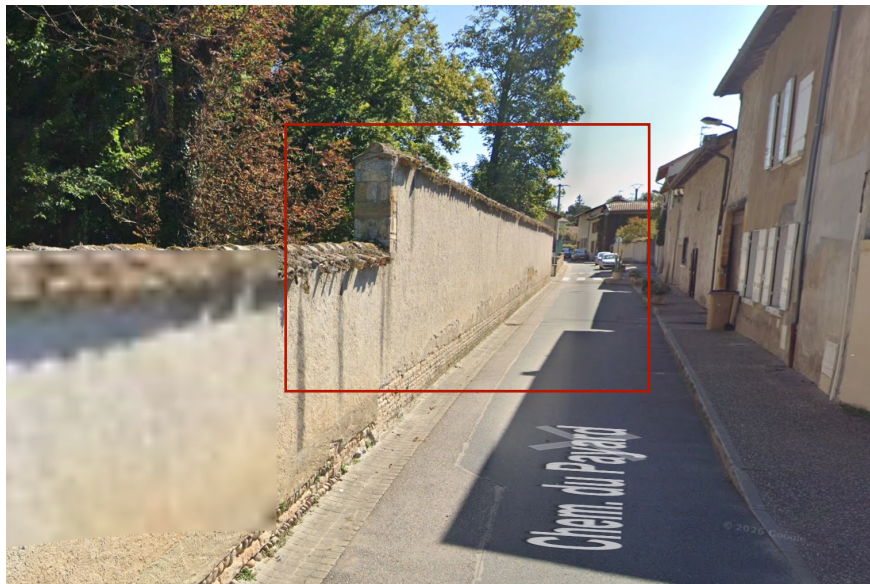


DPA9: plan sommaire des lieux



Mur démolit et remplacé par un muret de 50cm
derrière les place de parking



En rouge, la zone concernée par les travaux
d'aménagement. Le reste de la parcelle n'est pas
impactée.